BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 921

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

502 855 877 RCS Brest.
PIERRICK HAMARD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 335, Rue Alain Colas, Zac Ty Ar Menez, 29470 Plougastel-Daoulas.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE GR ENERGIES Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros Siège social : ZAC de Ty Ar Menez 335 rue Alain Colas 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS 448 557 520 RCS BREST ET PIERRICK HAMARD Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : ZAC de Ty Ar Menez 335 rue Alain Colas 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS 502 855 877 RCS BREST AVIS DE PROJET DE FUSION-ABSORPTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLOUGASTEL-DAOULAS du 16 juillet 2026, La société PIERRICK HAMARD, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est ZAC de Ty Ar Menez, 335 rue Alain Colas, 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 448 557 520, et la société GR ENERGIES, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est ZAC de Ty Ar Menez, 335 rue Alain Colas, 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 502 855 877, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PIERRICK HAMARD par la société GR ENERGIES. La société PIERRICK HAMARD ferait apport à la société GR ENERGIES de la totalité de son actif, soit 1.114.885 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.086.785 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 28.100 euros. La société SQUIBAN GROUP détenant la totalité des actions de la société PIERRICK HAMARD et de la société GR ENERGIES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PIERRICK HAMARD depuis le 1er octobre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GR ENERGIES. La fusion sera réalisée à la date du 31 août 2026 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La société PIERRICK HAMARD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BREST pour la société GR ENERGIES et la société PIERRICK HAMARD en date du 17 juillet

2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

